



**CIRCULAIRE N° 3161**

**DU 04/06/2010**

<b>Objet :</b>	Changement d'école
<b>Réseaux :</b>	Tous
<b>Niveaux et services :</b>	maternel et primaire ordinaire
<b>Périodes :</b>	Année scolaire 2009/2010

- A Madame la Ministre chargée de l'Enseignement,
- A Monsieur le Ministre - Président du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'Enseignement,
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province,
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
- Aux Chefs d'établissement et aux Directions des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires organisées par la Communauté française ;
- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires de l'enseignement libre subventionné ;
- Aux Directions des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires de l'enseignement officiel subventionné ;

**Pour information :**

- Aux Fédérations de Pouvoirs organisateurs ;
- Aux Membres du Service d'Inspection,
- Aux membres du Service de la Vérification,
- Aux Organisations syndicales.

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	AGERS – Direction générale de l'Enseignement obligatoire Service général de l'Enseignement fondamental et de l'Enseignement spécialisé		
<u>Signataire</u>	Monsieur Marc VAN RIET, directeur général adjoint.		
<u>Destinataire</u> (Niveau et type d'enseignement)	Directions d'écoles et Pouvoirs organisateurs	Fondamental ordinaire	
<u>Documents à renvoyer</u>	NON		
<u>Nombre de page</u>	1		
<u>Personnes ressources</u>	Claudia LEFRERE : TEL 02/690.84.00 FAX 02/690.85.99		
<u>Mots-Clés</u>	Changement école		
<u>Duplicata</u>	www.adm.cfwb.be		



## **Changement d'école en cours d'année scolaire ou en cours de cycle Fin d'année scolaire 2009-2010**

Article 79, §5 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, tel que modifié par le décret du 8 mars 2007 portant diverses mesures visant à réguler les inscriptions et les changements d'école dans l'enseignement obligatoire.

Afin de respecter les délais légaux de gestion d'une demande de changement d'école précisés dans le décret et particulièrement lorsque celle-ci est effectuée par les parents en fin d'année scolaire, des inspecteurs du service de l'inspection de l'enseignement fondamental ordinaire ont été désignés pour assurer une permanence qui s'achèvera au 20 juillet 2010.

Dès lors, toute demande de changement d'école introduite par des parents au 30 juin 2010 devra être adressée à l'inspecteur/trice de permanence suivant le secteur dans lequel se situe votre établissement scolaire.

Province du Hainaut	Laurent HANNECART	Rue des Prés 8 6044 ROUX	0474/97.91.64
Province de Liège	Micheline DISPY	Rue de la Verrerie 185/04 4100 SERAING	04/337.09.00
Bruxelles-Capitale et Province du Brabant wallon	Françoise WARGNIES	Rue du Prêle 1 4210 MARNEFFE	085/71.24.89
Provinces de Namur et du Luxembourg	Michel GRAAS	Rue des Fossés 36/2 6760 VIRTON	063/22.89.38

A la reprise du mois d'août, c'est à votre inspection primaire habituelle que les demandes devront à nouveau être adressées.

Afin de permettre aux inspecteurs de permanence une organisation optimale, il sera important d'indiquer sur les formulaires, les coordonnées téléphoniques des parents ainsi que leurs disponibilités durant la première quinzaine du mois de juillet.

**Pour la Directrice générale absente,  
Le Directeur général adjoint,**

**Marc VAN RIET.**